

Pays : Italie

Porte Parole Délégué : Ridha Mzah

Commission : Conseil de l'UE pour un "Blue Deal"

Problématique : Comment l'Union Européenne peut-elle renforcer son rôle dans la protection des mers et des océans, tout en conciliant les intérêts économiques des États Membres ?

A l'attention de la Présidence du Conseil Européen pour un « Blue Deal ».

La République Italienne est profondément honorée d'être invitée à ce comité, qui permettra à nos nations de débattre sur la question du renforcement du rôle de l'Union Européenne dans la protection des mers et des océans.

L'Italie se situe au cœur du bassin méditerranéen elle est une république démocratique parlementaire depuis la Constitution de 1948 et est actuellement dirigée depuis octobre 2022 par la Première Ministre Giorgia Meloni qui représente le parti Fratelli d'Italia, lui-même soutenu par la Lega et Forza Italia. Ce gouvernement formé dans un contexte de post-pandémie affirme une volonté de défense des intérêts économiques nationaux tout en réaffirmant l'ancrage européen du pays notamment dans les domaines stratégiques, énergétiques et environnementaux.

A la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan tenue à Nice en 2025, l'Union Européenne est appelée à consolider son rôle dans la gouvernance maritime mondiale. Le lancement du Blue Deal et l'adoption du Pacte Océan Européen marquent un tournant stratégique. Toutefois l'Union Européenne est confrontée à un double enjeu : comment renforcer son rôle pionnier dans la protection des mers et des océans tout en conciliant les impératifs environnementaux avec les intérêts économiques légitimes des États membres ?

La question centrale réside alors dans la capacité de l'Union Européenne à articuler ambition environnementale et viabilité économique sans compromettre une cohésion interne. C'est dans ce contexte que la République Italienne plaide pour une stratégie équilibrée face à la pollution plastique, à la pêche et à l'acidification des océans, protégeant ainsi nos écosystèmes le tout en évitant de nuire à la compétitivité industrielle.

Nos océans absorbent environ 25% des émissions mondiales de CO2 et produisent plus de la moitié de l'oxygène atmosphérique. Pourtant, la pollution plastique, la surpêche, l'acidification des eaux et la montée du niveau de l'eau menacent gravement l'équilibre maritime. L'objectif international de protection de 30% des espaces marins d'ici 2030, soutenu dans le cadre du traité BBNJ sur la haute mer, impose une mobilisation directe, collective et accrue.

Quant à la délégation italienne, ces enjeux ne sont pas théoriques. En effet la mer méditerranée est l'une des mers les plus fragiles au monde, elle est caractérisée par une forte densité démographique au niveau des côtes, une pression touristique importante et un trafic maritime important. Les secteurs de la pêche artisanale, du transport maritime et du tourisme représentent une part essentielle de l'emploi en Italie. L'économie maritime représente près de 5 millions d'emplois et plus de 250 milliards d'euros de valeur ajoutée. L'Italie occupe une position stratégique dans ce secteur. Les conséquences d'une évolution réglementaire européenne dans ce domaine peut engendrer des conséquences directes sur la stabilité économique nationale et sur la cohésion territoriale.

La République Italienne soutient pleinement le Blue Deal s'inscrivant dans la continuité du Pacte Vert pour l'Europe et du Pacte Océan adopté en 2025. En effet, la protection des océans constitue une nécessité environnementale mais aussi un investissement économique à long terme.

Or, la délégation italienne considère que la diversité géographique et économique des Etats membres requiert une approche avec précautions, effectivement les pays fortement dépendants des secteurs de la pêche artisanale et du tourisme côtier ne peuvent pas être soumis aux mêmes obligations que ceux dont l'économie bleue repose principalement sur l'éolien ou les technologies de pointe.

La République Italienne reconnaît la nécessité de la politique commune de la pêche mais plaide pour une application équilibrée des quotas ainsi que des normes environnementales, puisqu'une réglementation trop rigide risquerait de mettre en péril les petites exploitations halieutiques italiennes. La durabilité doit être accompagnée d'un soutien financier concret, notamment à travers le Fonds Européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.

Pour cela, l'Italie a développé un réseau national d'aires marines protégées et a renforcé les politiques de lutte contre la pollution plastique. Également, en Italie, des investissements ont été placés pour moderniser les infrastructures portuaires et favoriser la décarbonisation du transport maritime.

Dans ce contexte, la délégation italienne propose de renforcer le financement européen destiné à la transition écologique des flottes de pêche et du transport maritime afin de garantir une transition plus juste pour les travailleurs du secteur. Aussi, notre nation propose d'harmoniser les normes environnementales pour éviter les distorsions de concurrence entre les Etats membres et le développement d'une diplomatie océanique européenne active en cohérence avec les engagements pris durant la Conférence de Nice pour affirmer le l'appui international de l'Union européenne.

En conclusion, la République Italienne défend une approche ambitieuse mais réaliste du Blue Deal. La protection des mers et des océans constitue un enjeu écologique, économique et géopolitique crucial pour toute notre planète. Néanmoins, cette ambition se doit d'être accompagnée de mécanismes de solidarité et de respect des spécificités nationales.

Fidèle à son statut d'Etat fondateur, l'Italie adopte une posture résolument europhile : le renforcement du rôle de l'Union européenne est jugé indispensable face à des défis transnationaux. Toutefois, cette intégration doit garantir compétitivité, équité et cohésion territoriale.

Le Blue Deal doit devenir un moteur d'innovation et de prospérité durable au service de l'écologie et de l'ensemble des Etats membres.